

Dernière mise à jour le 04 janvier 2019

CICE : Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

En vigueur depuis le 1er janvier 2013, le dispositif CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) est un dispositif instauré par la LFR pour 2012, qui permet le bénéfice d'un crédit d'impôt aux entreprises.

Sommaire

-

Dispositif abrogé au 1^{er} janvier 2019 et remplacé par la baisse de cotisations sociales employeurs maladie au taux de 6 % pour les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 Smic.

Article 86 V B de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017